Image not found or type unknown

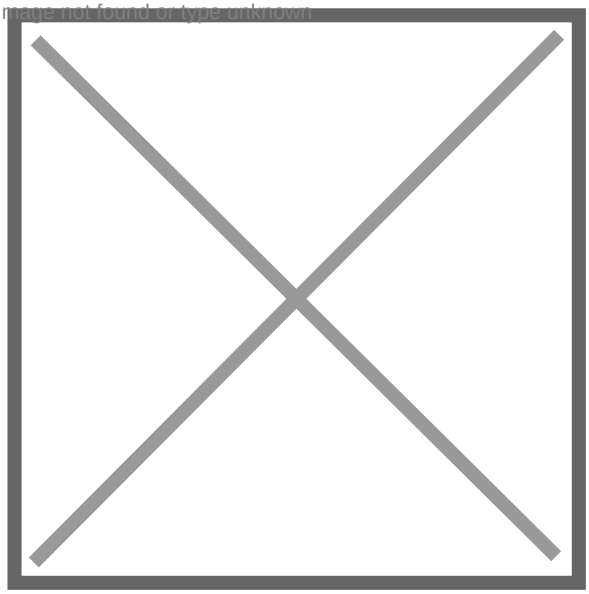

Je vais avoir un contentieux

Par **Rico78280**, le **20/02/2015** à **10:01**

Bonjour ,

Voici mon problème :

J'ai envoyé en Nouvelle-Calédonie un colis car une personne m'a acheté un sac via internet . De ce fait , j'attends le paiement par virement et dès que je l'ai reçu , j'ai préparé le colis pour l'envoi via le site adapté : rempli le poids , le prix du sac , etc ... Et meme mis le colis en "cadeau" pour eviter les Taxes...

Le colis part , tout va bien jusqu'au jour où je recois un mail de la personne me disant qu'elle doit payer 150 euros de taxes pour récupérer le sac . Je me suis donc renseignée et au final il s'avère qu'au dessus de 30.000 francs pacifiques , le colis est taxé et c'est au destinataire de payer . Evidemment , elle ne veut pas payer , et elle dit qu'elle va me retourner l'article... Cependant , elle exige un remboursement sous 5 jours ou sinon elle ouvrira un contentieux auprès des authorités...

- Ne savait-elle pas que les colis étaient taxés au desuus d'un certain montant ?

- Je ne compte pas la rembourser tant que je n'ai pas recu mon sac (ce qui risque de prendre un peu de temps)

- Peut-elle vraiment amorcer un contentieux alors que tout est en règle de mon coté et que ce n'est pas de ma faute si le colis est taxé et qu'elle ne veut pas payer ?

Merci de vos conseils car je suis un peu perdue et j'ai vraiment peur du contentieux

Rico78280

Par **moisse**, le **20/02/2015** à **10:32**

Bonjour,
Il existe un tas de taxes à l'importation en N.C. et il appartient aussi bien à l'exportateur (vous) que l'importateur de le savoir. Il y a match nul sur la méconnaissance des uns et des autres.
Si le colis est refusé, il va revenir et vous devrez assumer les frais de retour.
A ce moment vous pourrez rembourser l'acquéreur du montant intégral sans aucune rétention à quelque titre que ce soit.
Vous mourrez de vieillesse avant qu'un contentieux aboutisse, alors vous avez d'ici là le temps d'aviser.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés